

MATÉRIAUX PAYSAGERS LTÉE

À la base de vos projets

La DÉNONCIATION de contrat, c'est capital

VOUS OBTENEZ UN CONTRAT...

il est important de faire une dénonciation au propriétaire de l'existence d'un contrat de fourniture de matériaux.

VOILÀ POURQUOI

Dénoncer un contrat vous permet de ne pas affecter votre limite de crédit régulière

> Suivre les quantités livrées et facturées par projet

Vous munir de plus de protection de paiement

VOICI LES ÉTAPES

* AVANT LE CONTRAT

- > Obtenir une soumission de Savaria
- > Faire parvenir ces documents (minimalement 3 jours ouvrables avant le début du projet)
 - Bon de commande signé (incluant les quantités et prix requis par produit)
 - Formulaire de dénonciation à cet effet
 - Cautionnement du contrat
- > Aviser Savaria de la date de début approximative du contrat

★ PENDANT LE CONTRAT

- > Transmettre les décomptes de quantités en temps requis
- > Aviser le nom du projet et de commande à chacun des chargements
- > Aviser Savaria de la fin du contrat

Pour de plus amples renseignement concernant les procédures et politiques de dénonciation, SVP contacter Angèle Bernier, contrôleure via le 1-877-728-2742, poste 215.

950, de Lorraine, Boucherville (Québec) J4B 5E4 T. 450-655-6147 F. 450-655-5133 info@savaria.ca sans frais 1-877-728-2742 www.savaria.ca

Alfred • Boucherville • Charny • Laval • St-Roch-de-Richelieu